

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le mardi 8 mars 2005 à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de monsieur le Maire, Michel Tartre.

Étaient présents: monsieur le maire, Michel Tartre, mesdames les conseillères, Linda McGrail et Gisèle Péladeau, messieurs les conseillers, Jacques Montesano, Jacques Sirois, Daniel Lauzon et Serge Roy.

Également présents : monsieur Armand Comeau, directeur général et Me Jacques Robichaud, greffier.

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

2005-03-49 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller, Serge Roy, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu d'approuver l'ordre du jour tel que modifié :

Points retirés :

- 3.1 Règlement 245-45 – modifiant le règlement de zonage 245, aux fins de limiter les accès au boul. Don-Quichotte dans la zone C04-420.
- 3.4 Règlement 434 – autorisation de conclure une entente d'adhésion au CIT de la Presqu'île.

Points ajoutés :

- 6.1 Approbation dans le surplus réservé – participation financière de la Ville – réaménagement de l'intersection Don-Quichotte / Pvovence.
- 6.2 Cession des lots 2 845 296, 2 952 352 et 3 043 544 pour fins de parc – projet Millénium.
- 6.3 Installation de panneaux d'arrêt obligatoire – intersection chemin du Vieux-Moulin / Gabrielle-Roy.
- 6.4 Autorisation de signature d'un plan de subdivision du lot 2 067 186 (nouveaux lots : 3 377 425 et 3 377 426).

ADOPTÉE

2005-03-50 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 8 FÉVRIER 2005

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance régulière tenue le 8 février 2005, au moins 24 heures avant cette séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller, Jacques Montesano, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 8 février 2005, tel que présenté.

ADOPTÉE

2005-03-51 **LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE FÉVRIER 2005 - APPROBATION**

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Jacques Montesano et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois de février 2005, au montant de **40,787.19 \$**.

ADOPTÉE

2005-03-52 **LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE FÉVRIER 2005 – APPROBATION**

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Jacques Montesano et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois de février 2005, au montant de **306,108.88 \$**.

ADOPTÉE

2005-03-53 **APPROBATION DANS LE SURPLUS LIBRE**

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu de procéder à l'appropriation dans le surplus libre d'une somme de **3,885.25 \$** plus taxes pour les dossiers suivants :

J.R. Mécanique Ltée (Réparation Station no. 8 – 1-02-415-00-521)	635.65 \$
Béton Brunet Ltée (Installation tuyau pluvial – 1-02-415-00-906)	1,025.60 \$
Entreprises Électriques L.M. Inc. (Réparation pompe Étangs - 1-02-415-00-521)	2,226.00 \$

ADOPTÉE

2005-03-54 **RÈGLEMENT NO 246-8 « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO 246, AUX FINS DE PERMETTRE LE PROLONGEMENT DE LA RUE HUOT » - ADOPTION**

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 8 février 2005 de la présentation d'un règlement modifiant le règlement de lotissement no 246, aux fins de permettre le prolongement de la rue Huot;

Considérant qu'une demande de dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et qu'une copie du projet de règlement a immédiatement été remise aux membres du Conseil présents et remise aux autres au plus tard deux jours fériés avant la présente séance;

Considérant que lors d'une séance tenue le 8 février 2005, le Conseil a adopté le premier projet de règlement no 246-8, intitulé « Règlement modifiant le règlement de lotissement no 246, aux fins de permettre le prolongement de la rue Huot » et qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 8 mars 2005;

2005-03-54 ... suite

Considérant que ce règlement n'est pas soumis à l'approbation par les personnes habiles à voter, puisqu'il ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

Considérant que les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture, que le maire et le greffier expliquent l'objet du règlement et sa portée.

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu adopter le Règlement no 246-8 intitulé « Règlement modifiant le règlement de lotissement no 246, aux fins de permettre le prolongement de la rue Huot ».

ADOPTÉE

2005-03-55 RÈGLEMENT NO 432-1 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR L'IMPOSITION DE TAXES, COMPENSATIONS ET TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2005 – ADOPTION

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 8 février 2005 de la présentation d'un règlement modifiant le règlement sur l'imposition de taxes, compensations et tarifs pour l'exercice financier 2005;

Considérant que ce règlement a pour objet de prévoir les tarifs applicables pour certaines inscriptions et pour la célébration des mariages ou des unions civiles. Ce règlement a également pour but de déterminer certaines exonérations;

Considérant que lecture du règlement a été faite.

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu d'adopter le Règlement no 432-1 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur l'imposition de taxes, compensations et tarifs pour l'exercice financier 2005 ».

ADOPTÉE

2005-03-56 APPEL D'OFFRES GT-2005-01 – APPROVISIONNEMENT EN VÊTEMENTS DE TRAVAIL ET DE SÉCURITÉ – ADJUDICATION

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'approvisionnement de vêtements de travail et de sécurité;

Considérant la recommandation du directeur de la Gestion du territoire;

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu que le contrat pour l'approvisionnement de vêtements de travail et de sécurité soit accordé à **Hérad et Fils Nettoyeur inc.**, plus bas soumissionnaire conforme, au coût de **7,561.30 \$**, plus taxes, suivant les documents d'appel d'offres et la soumission du 22 février 2005; le tout puisé à même le fonds général. Le contrat est à prix unitaire.

ADOPTÉE

2005-03-57 APPEL D'OFFRES GT-2005-02, MARQUAGE DES CHAUSSÉES – ADJUDICATION

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le marquage des rues;

Considérant la recommandation du directeur de la Gestion du territoire;

Il est proposé par le conseiller, Serge Roy, appuyé par le conseiller, Jacques Montesano et résolu que le contrat pour le marquage des chaussées soit accordé à **Les Signalisations R.C. inc.**, plus bas soumissionnaire conforme, au coût de **15,791 \$**, plus taxes, suivant les documents d'appel d'offres et la soumission du 25 février 2005; le tout puisé à même le fonds général. Le contrat est à prix unitaire.

ADOPTÉE

2005-03-58 APPEL D'OFFRES GT-2005-03, BALAYAGE ET NETTOYAGE DES CHAUSSÉES – ADJUDICATION

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le balayage et le nettoyage des rues;

Considérant la recommandation du directeur de la Gestion du territoire;

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu que le contrat pour le balayage et le nettoyage des chaussées soit accordé à **Entretien J.R. Villeneuve inc.**, plus bas soumissionnaire conforme, pour une somme n'excédant pas **13,680 \$**, plus taxes (**72\$ /l'heure x 180 heures**), suivant les documents d'appel d'offres et la soumission du 25 février 2005; le tout puisé à même le fonds général. Le contrat est à prix unitaire.

ADOPTÉE

2005-03-59 INSTALLATION DE PANNEAUX D'ARRÊT OBLIGATOIRE À L'INTERSECTION VIRGINIE-ROY / JEAN-PAUL-LEMIEUX

Considérant la recommandation du directeur de la Gestion du territoire.

Il est proposé par le conseiller, Jacques Sirois, appuyé par le conseiller, Jacques Montesano et résolu d'installer des panneaux d'arrêt obligatoire sur le boul. Virginie-Roy, dans les deux sens, à l'intersection de la rue Jean-Paul-Lemieux.

ADOPTÉE

2005-03-60 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2005-01, LOT : 2 067 368 (4, CROISSANT PÉLADEAU)

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure numéro 2005-01;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme l'informant que la dérogation mineure devrait être acceptée;

2005-03-60 ... suite

Considérant que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu d'accorder la demande de dérogation mineure no 2005-01, concernant l'immeuble situé au 4 croissant Példeau (lot 2 067 368), à l'effet de régulariser l'implantation de la piscine creusée existante avec une marge arrière de 1,79 mètre, au lieu de 2 mètres prescrits à la réglementation.

ADOPTÉE

2005-03-61 UMQ – DÉLÉGATION AU CONGRÈS ANNUEL 2005

Il est proposé par le conseiller, Jacques Sirois, appuyé par la conseillère, Gisèle Péladeau et résolu que monsieur Michel Tartre, maire, et madame Linda McGrail, conseillère, soient délégués pour participer au congrès de l'Union des municipalités du Québec, les 27, 28, 29, 30 avril 2005, à Québec. Que les frais de participation, d'hébergement et les frais inhérents à ce congrès soient payés ou remboursés par la Ville, le tout puisé à même le fonds général.

ADOPTÉE

2005-03-62 CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX AGRÉÉS DU QUÉBEC – CONGRÈS ANNUEL 2005

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par la conseillère, Linda McGrail et résolu d'autoriser madame Micheline L. Morency, trésorière, et monsieur Jacques Robichaud, greffier, à participer au congrès de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec, qui se tiendra les 25, 26 et 27 mai 2005 à Orford. De plus, le Conseil autorise les dépenses inhérentes à ce congrès.

ADOPTÉE

2005-03-63 FINANCEMENT DU SERVICE D'APPELS D'URGENCE 9-1-1, MANDAT À L'UMQ DE VERSER À LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES LES SOMMES PERÇUES PAR VIDÉOTRON TÉLÉCOM LTÉE

Considérant que la municipalité a conclu une entente avec la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour la fourniture d'un service de traitement des appels 9-1-1 et la délégation de compétence à la MRC;

Considérant que la municipalité impose, en vertu du Règlement no 387, un tarif de **0.47 \$** par mois par ligne téléphonique à tous les abonnés du téléphone sur le territoire de la municipalité pour donner un service des appels 9-1-1;

Considérant que la municipalité a signé une convention avec Vidéotron (1998) Ltée, maintenant connue sous le nom de Vidéotron Télécom Ltée, sur la perception du tarif pour le service des appels d'urgence 9-1-1;

Considérant que Vidéotron Télécom Ltée perçoit, pour et au nom de la municipalité, le tarif imposé aux abonnés du téléphone, tarif qu'elle remet en partie à l'UMQ;

Considérant que la municipalité a conclu une convention avec l'Union des municipalités du Québec sur la gestion des montants reçus de Vidéotron Télécom Ltée;

2005-03-63 ... suite

Il est proposé par le conseiller, Jacques Montesano, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu de donner mandat à l'UMQ de remettre directement à la Municipalité régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges les montants versés par Vidéotron Télécom ltée et ce, dans le but de payer en partie les frais du centre de traitements des appels d'urgence 9-1-1. L'UMQ remettra ensuite à la municipalité un état de compte des montants versés à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Que copie de cette résolution soit transmise à l'UMQ, à Vidéotron Télécom ltée, ainsi qu'à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE

2005-03-64 MTQ – SUBVENTION (20,000 \$ DE 45,000 \$) POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER

Il est proposé par la conseillère, Linda McGrail, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu que le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux, ci-dessous mentionnés, pour un montant subventionné de **20,000 \$** (2^e portion d'une subvention de 45,000 \$ répartie comme suit : 5,000 \$ pour 2003-2004, 20,000 \$ pour 2004-2005 et 20,000 \$ pour 2005-2006), conformément aux stipulations du ministère des Transports. Que les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention.

- **Boulevard Perrot, du boulevard Don-Quichotte à la rue Aumais.**

ADOPTÉE

2005-03-65 MTQ – SUBVENTION (40,000 \$ DE 70,000 \$) POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu que le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux, ci-dessous mentionnés, pour un montant subventionné de **40,000 \$** (1^{ère} portion d'une subvention de 70,000 \$ répartie comme suit : 40,000 \$ pour 2004-2005, 20,000 \$ pour 2005-2006 et 10,000 \$ pour 2006-2007), conformément aux stipulations du ministère des Transports. Que les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention.

- **Boulevard Perrot, de la 150^e Avenue à la 146^e Avenue.**

ADOPTÉE

2005-03-66 CONTRAT DE SERVICE AVEC SOLUTIONS ALTERNATIVES ENVIRONNEMENT INC. – APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION SUR LES PESTICIDES SAISON ESTIVALE 2005

Il est proposé par le conseiller, Serge Roy, appuyé par la conseillère, Linda McGrail et résolu d'accorder à Solutions alternatives environnement inc. un contrat de service pour l'application de la réglementation sur les pesticides pour la saison estivale 2005, jusqu'à concurrence d'un montant de **6,085.37 \$**, plus taxes, suivant l'offre de service du 22 novembre 2004.

ADOPTÉE

2005-03-67 ACQUISITION D'ÉQUIPEMENT – TIMBREUSE DE MARQUE NÉOPOST

Il est proposé par le conseiller, Jacques Montesano, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu d'acquérir de la compagnie Néopost Services Location Canada Ltée. une timbreuse de marque Néopost, modèle IJ45AS, au coût de **4,720 \$** plus taxes ; le tout puisé à même le surplus libre.

ADOPTÉE

2005-03-68 APPROPRIATION DANS LE SURPLUS RÉSERVÉ – PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE – RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION DON-QUICHOTTE/PROVENCE

Il est proposé par la conseillère, Linda McGrail, appuyé par le conseiller, Jacques Montesano et résolu de procéder à l'appropriation dans le surplus réservé d'une somme de **50,000 \$**, taxes incluses, représentant la participation financière de la ville dans le projet d'installation d'un feu de circulation et de réaménagement de l'intersection Don-Quichotte/Provence (École La Perdriolle).

ADOPTÉE

2005-03-69 CESSION DES LOTS 2 845 296, 2 952 352 ET 3 043 544 POUR FINS DE PARC – PROJET MILLÉNIUM

Considérant que la compagnie 9101-9596 Québec inc., conformément au règlement de lotissement no 246, s'est engagée à céder à la Ville un terrain pour fins de parc, dans le cadre des phases 1, 2A et 2B du projet domiciliaire Le Millénium.

Il est proposé par le conseiller, Jacques Montesano, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu d'acquérir de la compagnie 9101-9596 Québec inc., libre de tout privilège et hypothèque, les immeubles connus comme étant les lots numéros **2 845 296**, **2 952 352** et **3 043 544** du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil, pour la somme nominale de **1 \$**, pour les fins de parc.

De donner mandat à Me Chantal Savard, notaire, pour la préparation et la rédaction de l'acte de cession et de tous les autres documents nécessaires;

D'autoriser le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de cession et tous les autres documents requis pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2005-03-70 INSTALLATION DE PANNEAUX D'ARRÊT OBLIGATOIRE – INTERSECTION CHEMIN DU VIEUX-MOULIN / GABRIELLE-ROY

Considérant la recommandation du directeur de la Gestion du territoire.

Il est proposé par le conseiller, Serge Roy, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu d'installer des panneaux d'arrêt obligatoire sur le chemin du Vieux-Moulin, dans les deux sens, à l'intersection de la rue Gabrielle-Roy.

ADOPTÉE

2005-03-71 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN PLAN DE SUBDIVISION DU LOT NO 2 067 186 (NOUVEAUX LOTS : 3 377 425 ET 3 377 426)

Considérant que la Ville est propriétaire d'un terrain vacant connu comme étant le lot no 2 067 186 ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à une subdivision de ce lot pour la création des lots numéros 3 377 425 et 3 377 426.

Il est proposé par le conseiller, Serge Roy, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu d'autoriser le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville, le plan de subdivision préparé par Roger Trudeau, arpenteur-géomètre, portant le no T13901-3, minute 34780, pour la subdivision du lot **2 067 186** et de la création de nouveaux lots portant les numéros **3 377 425** et **3 377 426** du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil.

ADOPTÉE

DÉPÔTS DES RAPPORTS INTERNES

Rapports du département de la Gestion du territoire.
Procès-verbal du CCU du 22 février 2005.

2005-03-72 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller, Serge Roy, appuyé par la conseillère, Gisèle Péladeau et résolu de lever la séance à 20h40.

ADOPTÉE

Michel Tartre
Maire

Me Jacques Robichaud
Greffier

/vc

